



Titre de séjour étudiant

Par **étudiante2023**, le **13/06/2023** à **21:17**

Bonjour,

Svp étant actuellement en 1ere année de PASS (année de concours accès aux filières : médecine, pharmacie, dentaire) je n'ai pas réussi à avoir la formation que je souhaitais à savoir médecine. Mes résultats n'ont pas été très bons du à la difficulté et à la charge de ce concours très sélectif. Mon titre de séjour étant toujours valide, je compte me réorienter dans un autre domaine mais toujours dans la santé à savoir les sciences biomédicales. Au moment de déposer les pièces , je dois donner mes relevés de notes, baccalauréat et un certificat d'inscription en biomédicales pour l'année prochaine.

Est ce que je risque d'avoir des problèmes dans l'examen de mes documents car je ne possède pas d'attestation de réussite ?

Cordialement